



REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DU GARD SENIORS FEMININS et MASCULINS

**Saison
2023/2024**

ARTICLES	PRÉ-REGIONALE FEMININES PRF	PRE-RÉGIONALE MASCULINS PRM	DEPARTEMENTALE MASCULINS 2 - DM2	DEPARTEMENTALE MASCULINS 3 - DM3																																																	
1 – Composition Le championnat est composé	Toutes les équipes engagées	UNE poule unique de 10 équipes	UNE poule de 10 équipes si possible (ce nombre pourra être adapté en fonction du total des équipes engagées en DM2 et DM3)	UNE poule (nombre d'équipes adapté en fonction du total des équipes engagées en DM2 et DM3)																																																	
2 – Engagements	La date limite pour les engagements des équipes est le : vendredi 15 septembre 2023.																																																				
3 – Associations sportives qualifiées	A. Les équipes descendant du Championnat RF2 B. Les équipes maintenues en Pré-Régionale C. Les équipes créées.	A. Les équipes descendant du championnat RM3 B. Les équipes maintenues en PRM C. Les équipes accédant de la DM2 D. Les équipes éventuellement repêchées	A. Les équipes descendant du championnat PRM B. Les équipes maintenues en DM2 C. Les équipes créées.	- Les équipes descendant du championnat DM2 - Les équipes créées.																																																	
4 – Mutualisation possible entre associations	Union Senior : INTERDIT																																																				
	Inter-équipe : Autorisé																																																				
	Entente : Autorisé																																																				
5 – Type de licences autorisés	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; background-color: #0070C0; color: white;"> <thead> <tr> <th colspan="5" style="text-align: center;">Règles de participation championnats départementaux seniors</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="width: 30%;">Nombre de joueurs autorisés :</td> <td colspan="4" style="text-align: center;">5 minimum / 10 maximum</td> </tr> <tr> <td rowspan="3" style="vertical-align: top;">Type de licences autorisées : (nombre maximum)</td> <td style="text-align: center; color: red;">Licence 1C, 2C ou 0CT ou 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC), 1CASTCTC ou 2CASTCTC</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">3 (4 dans le cadre de la création d'une première équipe seniors F ou M de l'association sportive)</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Licence ASP</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Licence 0C</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Sans limite</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center; color: red;">Licence 0C , 1C, 2C</td> <td colspan="3" style="text-align: center; color: red;">5 Minimum du club porteur dans le cadre d'un Inter équipe</td> </tr> <tr> <td rowspan="5" style="vertical-align: top;">Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)</td> <td style="text-align: center;">Blanc</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Sans limite</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Vert</td> <td colspan="3" style="text-align: center;">Sans limite</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Jaune</td> <td style="text-align: center; color: red;">5</td> <td style="text-align: center; color: red;">4</td> <td style="text-align: center; color: red;">3</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Orange</td> <td style="text-align: center; color: red;">0</td> <td style="text-align: center; color: red;">1</td> <td style="text-align: center; color: red;">2</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; color: red;">Rouge</td> <td style="text-align: center; color: red;">0</td> <td style="text-align: center; color: red;">0</td> <td style="text-align: center; color: red;">0</td> </tr> </tbody> </table>				Règles de participation championnats départementaux seniors					Nombre de joueurs autorisés :	5 minimum / 10 maximum				Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Licence 1C, 2C ou 0CT ou 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC), 1CASTCTC ou 2CASTCTC	3 (4 dans le cadre de la création d'une première équipe seniors F ou M de l'association sportive)			Licence ASP	0			Licence 0C	Sans limite				Licence 0C , 1C, 2C	5 Minimum du club porteur dans le cadre d'un Inter équipe			Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite			Vert	Sans limite			Jaune	5	4	3	Orange	0	1	2	Rouge	0	0	0
Règles de participation championnats départementaux seniors																																																					
Nombre de joueurs autorisés :	5 minimum / 10 maximum																																																				
Type de licences autorisées : (nombre maximum)	Licence 1C, 2C ou 0CT ou 0CAST ou 1CAST ou 2CAST (hors CTC), 1CASTCTC ou 2CASTCTC	3 (4 dans le cadre de la création d'une première équipe seniors F ou M de l'association sportive)																																																			
	Licence ASP	0																																																			
	Licence 0C	Sans limite																																																			
	Licence 0C , 1C, 2C	5 Minimum du club porteur dans le cadre d'un Inter équipe																																																			
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite																																																			
	Vert	Sans limite																																																			
	Jaune	5	4	3																																																	
	Orange	0	1	2																																																	
	Rouge	0	0	0																																																	

ARTICLES	PRÉ-REGIONALE FEMININES PRF	PRE-RÉGIONALE MASCULINS PRM	DEPARTEMENTALE MASCULINS 2 - DM2	DEPARTEMENTALE MASCULINS 3 - DM3
6 – Qualification	- Séniors F, U20F et U19F. - U18F et U17F possible avec un surclassement (certificat médical du médecin de famille). - U16F possible avec un surclassement (certificat médical d'un médecin agréé).	- Séniors M, U20M et U19M. - U18M et U17M possible avec un surclassement (certificat médical du médecin de famille). - U16M IMPOSSIBLE.		
7 – Ballon	Taille 6	Taille 7		
8– Ligne à 3 points	Ligne à 3 points à 6,75 m			
9 – Temps de jeu	4 périodes de 10 min. décomptées. 2 temps morts en 1 ^{ère} mi-temps / 3 temps morts en 2 ^{ème} mi-temps Intervalles de 2 min. entre chaque quart temps / Mi-temps : 10 min.			
10 – Prolongations	En cas d'égalité, prolongation de 5 minutes, autant de fois que nécessaire.			
11 – Horaires des rencontres	L'heure officielle des rencontres est le DIMANCHE à 10h00 En cas de rencontres multiples à jouer le même jour, les aménagements nécessaires seront faits par « dérogations, en laissant groupées les rencontres arbitrées officiellement.			
12 – Système de l'épreuve	Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour. L'équipe classée 1 ^{ère} sera déclarée championne du Gard (PRF, PRM, DM2 et DM3). Le classement final servira pour déterminer les montées en division supérieure et les descentes en division inférieure (voir art. 13 et 14 ci-après).			
13 – Montée en division supérieure	L'équipe classée 1 ^{ère} accède à la division supérieure (RF2, RM3, PRM et DM2) pour la saison suivante. L'ordre de repêchage pour les éventuelles montées supplémentaires se fera dans l'ordre du classement final.			
14 – Descente en division inférieure	Pas de division inférieure donc pas de descente.	L'équipe classée dernière descend en division DM2 pour la saison suivante.	L'équipe classée dernière descend en division DM3 pour la saison suivante.	Pas de division inférieure donc pas de descente.
15 –Descente supplémentaire		Le nombre d'équipes descendantes en DM2 et DM3 peut évoluer (notamment en fonction des descentes de RM3). Les éventuelles descentes supplémentaires seront déterminées dans l'ordre du classement final de la division. L'objectif est de qualifier 10 équipes pour la saison suivante en PRM et en DM2.		
16 – Logiciel e-marque	Le Logiciel fédéral e-marque est OBLIGATOIRE pour la division. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel.			
16 – FFD (Fond Financier Départemental)	Les championnats PRF et PRM seront arbitrés officiellement. Se reporter au RSP « FFD » de la saison en cours.			
17 – Cas particuliers	Tous les cas particuliers qui pourraient survenir en cours ou à la fin de la saison, et non prévus dans le présent règlement, seront traités par le BUREAU DEPARTEMENTAL.			